

Objet :
V/réf :
N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

QUESTION N° 1/2023

DEMANDE D'ADHESION AU SIVU MURS MITOYENS DU CAMBRESIS

Rapporteur : Monsieur Christian DUMONT

Par délibération n° 2022/17 du 16 décembre 2022, l'assemblée du SIVU Murs mitoyens du Cambrésis a approuvé la demande d'adhésion de la commune de Saint-Souplet-Escaufourt avec effet au 1^{er} avril 2023.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

A défaut d'avis dans un délai de 3 mois, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au SIVU Murs mitoyens du Cambrésis de la commune de Saint-Souplet-Escaufourt.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 23 février 2023

Transmise à la Sous-Préfecture le 23 février 2023

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy



Catherine COUTELARD,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>